

**SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
DU SCHEMA DE  
COHERENCE  
TERRITORIALE DU  
CANTON DE MAINTENON**

8 rue du Général Leclerc  
28230 EPERNON

\*\*\*

Nombre de délégués : 66

En exercice : 66

Présents : 44

Votants : 46

Date de la convocation :  
22 mars 2016

**OBJET :**

**Révision du SCOT**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 05/04/2016

Publié ou notifié-le 05/04/2016

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*

L'an deux mille seize,

Le 30 mars, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire à la Salle Savonnière à Epernon, sous la présidence de M. Christian BELLANGER, Président.

Etaient présents : Mmes et MM. Françoise Ramond, Guy David, Anne Bravo, Pierre Bilen, Jean-Luc David, Emmanuel Meyer, Stéphane Lemoine, Gilles Hallinger, Annie Camuel, Yves Marie, Julie Lecomte, Muguette Piton, Guillaume Grimault, Damien Delachaume, Pascal Buisson, Gérard Weymeels, Alain Brebion, Jacques Emile, Patrick Oczachowski, Bertrand Thirouin, Noël Galerne, Pierre Goudin, Patrick Villery, Noël Bourdillat, Jean-Paul Mallet, Patrick Leonardi, Jean-Claude Lozach, Patrick Lenfant, Bernard Duverger, Catherine Debray, Claudie Pichot, Janine Cheul, Michel Bellanger, Daniel Jodeau, Christian Bellanger, Daniel Morin, Gérard Crassin, Albert Marsot, Michèle Martin, Jean-Loup Lebris, Monique Bone, Danièle Saville, Bernard Martin, Michel Antongiorgi

Assistaient également à la réunion : François Belhomme, Max Perna, Jacky Voet

Excusés : Mmes et MM. Isabelle Faure, Michèle Viel

Avait donné pouvoir : Monsieur Dominique Chanfrau à Monsieur Jean-Paul Mallet, Monsieur Philippe Auffray à Madame Danièle Saville

Monsieur le Président du Syndicat des Portes Franciliennes (SMPT) expose les éléments suivants :

Par délibération du 20 janvier 2016, Monsieur le Président rappelle qu'il a reçu l'accord du Comité Syndical pour lancer un appel d'offres suite à l'intégration des 4 Vallées par arrêté du préfet du 3 Novembre 2015.

La commune nouvelle d'Auneau – Bleury – St Symphorien a été autorisée à rejoindre la Communauté de Communes du Val de Voise par arrêté préfectoral du 12 février 2016.

D'autre part, le Préfet a pris un nouvel arrêté en date du 9 février 2016 actant un schéma départemental de coopération intercommunal.

Un nouvel arrêté du 7 mars 2016 définit un projet de périmètre préalable à la création d'une communauté de communes résultant de la fusion des communautés de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon, de la Beauce Alnéloise, du Val Drouette, du Val de Voise et des 4 Vallées.

Le Comité Syndical décide, après en avoir délibéré :

- De procéder à une révision du SCOT et de lancer un appel d'offres pour recourir à un cabinet selon un cahier des charges reprenant les modalités suivantes :
- Une tranche ferme pour intégrer la communauté de communes des 4 vallées,
- Une 1<sup>ère</sup> tranche conditionnelle pour intégrer la commune nouvelle d'Auneau – Bleury – St Symphorien,
- Une deuxième tranche conditionnelle pour intégrer la communauté de communes de la Beauce Alnéloise,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

